



Vente par téléphone sans accord

Par **anna5982**, le **19/11/2009** à **16:41**

Bonjour,

Je travaille dans une entreprise et il y a quelques jours j'ai appelé une entreprise chez qui nous avons déjà commandé afin de connaître le prix d'un article. Je n'ai pas donné suite et n'ai rien signé mais quelques jours plus tard nous avons reçu cet article.

Nous les avons informé de cette erreur mais aujourd'hui ils nous réclament le retour de l'article à nos frais.

Sur quels articles puis-je me baser pour faire valoir nos droits et ne pas avoir à payer les frais de retour?

Par avance merci